

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Étaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-84

CONVENTION DE COORGANISATION ENTRE LE GRAND PRÉ ET BLEU PLURIEL POUR L'ACCUEIL DE SPECTACLES DANS LE CADRE DU FESTIVAL MOUFL'ET COMPAGNIE 2022

Rapporteur : Monsieur Eric Toulgoat, Adjoint à la Vie associative, sportive et culturelle

Entre le Grand Pré, Ville de Languieux et Bleu Pluriel, Ville de Trégueux, une démarche commune prend racine dans la volonté de développer des collaborations entre ces deux structures, proches géographiquement.

Ce partenariat permet d'enrichir leurs propositions culturelles, d'accompagner la structure partenaire et de mutualiser des moyens en termes de communication et de service aux publics (billetterie).

Pour la saison 2021-2022, considérant le succès du festival répondant à une demande des familles et des enfants, il est proposé de poursuivre une collaboration déclinée dans ladite convention.

✓ « **Festival Moufl'et compagnie** »

Organisation d'un temps fort jeune public et familial du **7 au 19 février 2022**, le Festival Moufl'et compagnie.

Pour cette **édition spéciale 10 ans**, se déroulant sur deux semaines, dix spectacles sont proposés, cinq au Grand Pré et cinq à Bleu Pluriel.

La présente convention détaille les dispositions particulières, avec notamment une communication commune dans les programmes respectifs, ainsi qu'une communication spécifique mutualisée.

Chaque coorganisateur assumera seul le coût lié aux spectacles accueillis dans ses murs.

Pour chacun des spectacles présentés, un quota de vente par structure est établi suivant une répartition équitable, permettant la mise en vente de places de la totalité des spectacles aux accueils billetterie du Grand Pré et de Bleu Pluriel. Chaque structure conserve la totalité de ses recettes.

Un bilan final, quantitatif et qualitatif, est réalisé par les deux partenaires au terme de l'événement.

Je vous propose :

- de confirmer l'intérêt de la Ville de Langueux pour cette passerelle créée avec la Ville de Trégueux au travers de leur espace culturel respectif,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA CO-REALISATION D'ACCUEIL DE SPECTACLES
FESTIVAL MOUFL'ET CIE 2022
Du lundi 7 au samedi 19 février 2022
- 10 ANS D'EXISTENCE -**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Mairie de Langueux (Espace culturel Le Grand Pré)

N° Siret : 212 201 065 000 19

Code APE : 8411Z

N° de licences : 1-D20-005521 / 2-D20-005289 / 3-D20-005290

Domiciliée 2 rue de Brest – BP 2 - 22360 LANGUEUX (26 rue de la Roche Durand / Langueux)

Tél : 02 96 52 60 60 - Fax : 02 96 33 01 55

Représentée par Richard HAAS, en sa qualité de Maire de Langueux

Ci-après dénommé LE 1^{er} CO-ORGANISATEUR, d'une part,

Et

La Mairie de Trégueux (Espace culturel Bleu pluriel)

N° de Siret : 212 203 608 000 14

Code APE : 8411Z

N° de licences : 1-1094565 / 2-1094563 / 3-1094564

Domiciliée 1 rue de la République - 22950 TREGUEUX (23 rue Marcel Rault/Trégueux)

Tél : 02 96 71 27 32 (Tél : 02 96 71 33 15)

Représentée par Christine METOIS-LE BRAS, en sa qualité de Maire de Trégueux
Ci-après dénommée LE 2nd CO-ORGANISATEUR, d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le présent contrat a pour objectif de définir précisément les modalités du partenariat créé depuis plusieurs années entre le Grand Pré de Langueux et Bleu pluriel de Trégueux, afin d'enrichir mutuellement leur programmation culturelle et de créer des passerelles entre structures et publics. Pour fêter les 10 ans d'existence de ce festival en 2022, les partenaires ont voulu marquer le coup et faire la part belle à 10 propositions artistiques multidisciplinaires. Ils prolongent de ce fait le festival sur la deuxième semaine de vacances de février. Le festival Moufl'et Cie 2022 aura lieu du lundi 07 février au samedi 19 février 2022 avec un accueil de 5 cles par structure.

PROGRAMMATION

5 Spectacles accueillis à Bleu pluriel – Trégueux

«**Toutbouge**» - Cie Les Fées Railleuses - Cirque et théâtre de mouvement

Lundi 7 février 2022 - 10h30 et 17h

– Jeune public dès 1 an – Jauge : 100 – Durée : 30 min

Vendredi 4 février 2022 – 3 séances scolaires - 9h30/ 11h et 15h

«**Pépé Bernique**» - Cie Les Becs Verseurs – Théâtre d'Objets dessinés

Mercredi 9 février 2022 - 10h30 et 15h

Jeune public dès 7 ans Jauge : 90 – Durée : 1h

«**Bobines et Flacons**» - Cie Artiflette - Cirque, chanson et marionnettes (Report)

Dimanche 13 février 2022 – 11h et 16h et Lundi 14 février 2022 – 10h30 et 15h

Jeune public dès 2 ans 1/2 - Jauge : 150 - Durée : 40 min

«**Fraternité**» - Cie Filao – Danse

Mercredi 16 février 2022 – 10h30 et 15h

Jeune public dès 3 ans - Jauge : 300 - Durée : 35 min

«**Le dernier Jour**» - Monsieur Lune - Concert illustré (Report)

Vendredi 18 février 2022 - 15h -

Jeune public dès 6 ans – Jauge : 500 – Durée : 55 min

5 Spectacles accueillis au Grand Pré à Langueux

«**Boom Box**» - Cie Cécile Métral - Jonglerie, Mini-Fil, Clown, Poésie (Report)

Mardi 08 février 2021 – 10h30 et 15h – Jeune public dès 5 ans – Jauge : 250 – Durée : 45 min

«**Soon** » - Cie Le Vent des Forges – Théâtre d'argile manipulée (Report)

Jeudi 10 février 2022 - 16h et 18h30 – Jeune public dès 3 ans – Jauge : 60 – Durée : 35 min

«**Ti Soon** » - Cie Le Vent des Forges – version pour les plus jeunes

Vendredi 11 février 2022 - 10h30 et 16h - Jeune public dès 18 mois– Jauge : 60 – Durée : 20 min

«Rick Le Cube, vers un nouveau monde» - Duo Sati– Spectacle Audiovisuel – Création 2020 (Report)

Mardi 15 février 2022 - 18h30 et Mercredi 16 février 2022 – 10h30

Jeune public dès 5 ans – Jauge : 250 – Durée : 50 min

«Allo Cosmos» - Marc De Blanchard et Fanny Paris – Musique électro, danse, mapping

Jeudi 17 février 2022 - 10h30 et 15h -

Jeune public dès 4 ans – Jauge : 250 – Durée : 40 min

«Masques et Tuba» - Productions Nid de Coucou – Chansons pour l'été

Samedi 19 février 2022 - 10h30 - Jeune public dès 4 ans – Jauge : 350 – Durée : 55 min

Dispositions contractuelles et techniques

Chaque coorganisateur établira et signera les contrats avec la maison de production ou cie accueillie dans son lieu de spectacle. Il assumera seul le coût artistique de la prestation sans aucune restitution financière au partenaire.

Chacun s'assure que les producteurs déclarent connaître et accepter les caractéristiques des salles et qu'ils assureront les responsabilités artistiques de leur représentation.

Il fournira les lieux en ordre de marche correspondant aux exigences techniques des spectacles précités, ainsi que tout le personnel nécessaire à l'accueil et au bon déroulement des représentations dans ses murs. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de ce personnel. Les plannings seront établis conjointement avec les régisseurs de chaque salle à savoir Sébastien Macé pour le Grand Pré (02 96 52 60 60) et Jacques Reynes pour Bleu pluriel (02 96 71 31 23)

Communication

Les coorganisateur s'engagent à effectuer :

- **une communication commune** sur ces spectacles (plaquette de saison, affichage à effectuer au sein de chaque structure, sachant qu'il revient à chacune d'assurer l'affichage extérieur de son spectacle), à fournir les éléments de promotion en sa possession et à s'informer des accords de promotion conclu avec média et autres partenaires. Chacun s'engage à mentionner ce partenariat sur tout support de communication réalisé (films de présentation, flyers, articles, billetterie...).
- Concernant la communication, les frais de création et d'impression des programmes, l'encart dans le Cri de l'Ormeau ainsi que la création de l'affiche du festival seront pris en charge à part égale par les 2 organisateurs. Un état des dépenses retraçant ces actions sera établi et payé à part égale par chacune des communes (refacturation par mandat ou par titre).
- **une vente de billetterie sans restitution financière des recettes de la structure non accueillante vers la structure accueillante.**
- Elle s'effectuera sur la base d'une jauge définie au préalable d'un commun accord. Chaque structure est responsable de l'établissement de sa billetterie, en supporte le coût et encaisse les recettes correspondantes sur sa régie.

Au vu des faibles jauges sur certains spectacles, il est convenu que la gestion des groupes tels que centres de loisirs (ALSH...) ne peut être assurée que par la structure accueillante.

Pour chacun des spectacles présentés un quota de vente par structure sera établi préalablement soit 1/3 des ventes pour la structure non accueillante et 2/3 des ventes pour la

structure accueillante sachant que ce quota peut être évolutif selon les ventes respectives de chaque structure. Un décompte final de billetterie sera communiqué aux 2 partenaires.

Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de St Brieuc mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages...).

FAIT à TREGUEUX, le

Pour la Mairie de Langueux
Richard HAAS
Maire,

Pour la Mairie de Trégueux
Christine METOIS-LE BRAS
Le Maire,
Vice-présidente de Saint-Brieuc Agglomération